

Inscriptions administratives

L'inscription administrative consiste à inscrire un étudiant dans l'une des formations proposées par l'université. Ce processus annuel et obligatoire implique la collecte des données administratives nécessaires, le paiement des droits et la détermination du statut étudiant et de sa situation par rapport à sa couverture sociale.

Nul ne peut accéder aux activités d'enseignement et aux examens s'il n'est pas régulièrement inscrit.

L'inscription administrative s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiquées sur inscriptions.unistra.fr

Inscription pédagogique

L'inscription pédagogique consiste pour l'étudiant à s'inscrire aux différents enseignements de la formation en fonction de la maquette, de ses souhaits et de ses acquis.

Elle s'effectue conformément au calendrier et aux modalités indiqués sur le site de la composante à la page dédiée.

Elle est obligatoire. En dehors de la situation de césure, l'étudiant non inscrit pédagogiquement est considéré comme non assidu, et n'est pas autorisé à se présenter aux épreuves d'évaluation.

Contrat pédagogique

Pour accompagner et soutenir la réussite de l'étudiant, notamment mais pas exclusivement lors de l'octroi d'un statut spécifique, le responsable de formation met en place avec l'étudiant un contrat pédagogique.

Cet accord, signé par les deux parties, adapte de façon détaillée, justifiée et proportionnée, le déroulement du cursus de l'étudiant, en tenant compte de sa situation et des nécessités du bon déroulement de la formation. Il peut mettre en oeuvre un des régimes spécifiques d'études indiqués en fin de règlement.

Il y est recouru notamment

- pour aménager le rythme de suivi de la formation, les exigences d'assiduité aux activités pédagogiques, les exigences de présence aux évaluations, exceptionnellement les caractéristiques des évaluations,
- pour reconnaître et/ou consolider les compétences à acquérir pour l'obtention du diplôme ou en supplément du diplôme, par l'octroi de crédits ECTS.

Ce contrat peut être pluriannuel. Ses prévisions sont réexaminées, et éventuellement adaptées, en fonction de l'évolution de la situation de l'étudiant et de la formation.

Équivalences et validations d'acquis

Les demandes de validations d'acquis sont présentées à la commission pédagogique de la formation. Les validations d'acquis accordées par cette commission se traduisent par des dispenses de diplôme, de semestre(s), d'une ou plusieurs UE ou élément(s) constitutif(s) d'UE.

L'étudiant bénéficiant d'une validation d'acquis ne peut plus se présenter aux examens correspondants.

Les semestres, les UE ou les éléments constitutifs d'une UE ayant fait l'objet d'une dispense d'études n'entrent pas dans le calcul du résultat du diplôme, du semestre ou de l'UE. En cas de dispense de semestre, la moyenne générale au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués à l'Université de Strasbourg.

Les études accomplies à l'étranger, selon un contrat pédagogique mis en œuvre dans le cadre d'échanges internationaux conventionnés, sont considérées comme des études accomplies à l'Université de Strasbourg. Les modalités d'évaluation de l'étudiant en mobilité sont précisées dans son contrat pédagogique.

En cas de réorientation, la moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des notes des seuls semestres effectués dans le diplôme terminal.

Assiduité

L'assiduité est contrôlée par une inscription pédagogique complète, la présence aux examens et la présence aux activités explicitement listées.

Les absences aux enseignements intégrés et/ou dirigés et/ou pratiques doivent être excusées dans un délai de 5 jours ouvrés, par transmission de la pièce justificative au service de scolarité. L'étudiant doit également prévenir au plus tôt l'enseignant concerné.

Seul un certificat original est recevable. Sont considérées comme des justifications recevables:

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ;
- un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant (ex: un accident, une maladie obligeant à l'arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche...)

Après deux absences non excusées à un ou des enseignements avec contrôle d'assiduité, un avertissement est transmis à l'étudiant avec convocation par un des responsables de la faculté.

Si l'étudiant fait encore l'objet d'une absence non excusée supplémentaire au cours du semestre, il sera exclu de l'ensemble des examens du semestre et devra se présenter à la session 2.

Les étudiants en apprentissage ou en contrat professionnel sont des salariés en formation dont la présence est régie par le code du travail et les conventions collectives de la branche. Ils sont soumis à une obligation d'assiduité totale.

Les étudiants relevant d'un profil spécifique attesté peuvent notamment être dispensés d'assiduité. Ils doivent en faire la demande auprès de leur service de scolarité avant la fin du premier mois des enseignements ou dans les quinze jours suivants leur accès à ce profil spécifique.

Il n'est pas prévu de dispense d'assiduité pour les étudiants relevant d'un profil spécifique

Modalités d'accès et de progression

Peuvent s'inscrire au diplôme de formation générale (DFG), les candidats figurant en rang utile sur la liste des classements correspondant à la filière de santé choisie.

Pour accéder à l'année supérieure, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année en cours et les stages afférents.

Par dérogation aux principes énoncés ci-dessus, l'étudiant n'ayant pas validé son année peut être autorisé à suivre par anticipation des éléments pédagogiques de l'année supérieure. Il reste exclusivement inscrit dans l'année non validée, et les éléments pédagogiques suivis dans l'année supérieure font l'objet d'un contrat signé par le responsable pédagogique et par l'étudiant. Le responsable pédagogique informe le service de scolarité des contrats établis. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant présente obligatoirement le contrat pédagogique signé.

Mise en situation professionnelle

La formation peut prévoir des périodes obligatoires de mise en situation en milieu professionnel, lors notamment de stages ou de période d'alternance.

L'éventuel stage obligatoire est prévu par la maquette de formation. Le stage volontaire est effectué à l'initiative de l'étudiant s'il est accepté par l'équipe pédagogique de la formation. L'un comme l'autre font l'objet d'une restitution de la part du stagiaire, évaluée par l'équipe pédagogique de la formation, pour traduire sa mise en application des acquis de la formation et exprimer les savoirs et compétences acquis.

Lorsque le stagiaire interrompt sa période de formation en milieu professionnel

- pour un motif lié à la maladie, à un accident, à la grossesse, à la paternité, à l'adoption
 - ou en accord avec l'établissement, en cas de non-respect des stipulations pédagogiques de la convention
 - ou en cas de rupture de la convention à l'initiative de l'organisme d'accueil, l'université :
- valide la période de formation en milieu professionnel ou le stage, même s'il n'a pas atteint la durée prévue dans le cursus,
 - ou propose au stagiaire une modalité alternative de validation de sa formation.

L'étudiant concerné par cette situation doit contacter son tuteur pédagogique. Ce dernier, en accord avec l'équipe pédagogique et, le cas échéant, après avis du maître de stage, étudie la modalité de validation alternative la plus adéquate, en fonction de l'état d'avancement du stage au moment de l'interruption et conformément aux modalités d'évaluation et de contrôle des connaissances. Cette modalité alternative peut notamment prendre la forme suivante :

- Un report de tout ou partie de la fin de la période de stage en accord avec l'organisme d'accueil et à condition que ce report soit compatible avec le calendrier universitaire.
- La rédaction d'un mémoire/rapport de substitution
- Une épreuve écrite et/ou orale de substitution.

Dans le cas particulier d'une formation en apprentissage, afin d'obtenir le diplôme visé, l'apprenti justifie d'une période minimale de 4 à 6 mois cumulés, soit 616 à 924 heures cumulées, de mise en situation en milieu professionnel par année de formation.

Lorsque cette période en milieu professionnel est interrompue pour un motif indépendant de la volonté de l'apprenti ou en accord avec l'établissement, le responsable de formation propose à l'apprenti une modalité alternative de validation de sa formation (stage, mission tuteurée, travail de substitution).

Capitalisation

L'acquisition de l'UE emporte celle des crédits européens correspondants. Les éléments constitutifs de l'UE ne sont pas affectés individuellement de crédits européens.

Pour une année d'études, en cas d'ajournement à la première session, l'étudiant conserve pour la deuxième session les notes des UE validées lors de la première session, sauf demande écrite de sa part adressée au service de la scolarité dans les sept jours qui suivent la publication des notes sur l'ENT. Dans ce cas, seule la note obtenue à la deuxième session sera retenue et considérée comme définitive.

Une UE non acquise appartenant à un semestre validé ne peut pas être représentée à un examen en vue d'améliorer la note de ce semestre. Elle peut toutefois être représentée à un examen si elle est inscrite dans un autre diplôme (mention, parcours ou spécialité).

En cas de redoublement, et/ou de modification du diplôme, les UE acquises au titre d'une année universitaire antérieure et ne figurant plus au programme du diplôme font l'objet de mesures transitoires. Ces mesures préservent le nombre de crédits européens acquis par l'étudiant, tout en visant l'acquisition des objectifs du diplôme en termes de compétences.

Calcul de la moyenne générale au diplôme

La moyenne générale obtenue au diplôme est la moyenne des moyennes des semestres, sans pondération ni compensation des semestres.

Le diplôme d'État de Docteur est délivré aux étudiants ayant validé les trois cycles d'études et soutenu avec succès leur thèse.

L'attribution d'une mention (assez bien 12/20 ; bien 14/20 ; très bien 16/20) est calculée sur la moyenne générale obtenue au diplôme. Des points de jury peuvent être accordés pour l'attribution d'une mention.

Jury

Les jurys sont désignés par le président de l'université sur proposition du directeur de composante.

Le jury de semestre arrête les notes et est souverain pour prononcer la validation ou la non-validation d'un semestre.

Le jury d'année se prononce sur la validation de deux semestres immédiatement consécutifs. Il se réunit à l'issue de chaque session d'examen.

Le jury de diplôme prononce la délivrance du diplôme.

Conservation de notes d'une année sur l'autre

Une UE avec une note supérieure ou égale à 10/20, obtenue lors d'une des deux sessions, est acquise définitivement.

Pour les UE non acquises :

- Les notes d'éléments pédagogiques égales ou supérieures à 10/20 obtenue lors d'une des deux sessions sont maintenues pour une année.
- Les notes d'épreuves supérieures ou égales à 10/20 obtenues lors d'une des deux sessions ne sont pas conservées d'une année à l'autre, sauf les notes de travaux pratiques qui sont conservées pour une année. S'il y a une épreuve de rattrapage de TP, c'est la meilleure des deux notes qui est conservée.

Organisation des épreuves

Organisation des contrôles continus, le cas échéant : lorsque l'évaluation comporte un contrôle continu et une épreuve terminale, l'organisation du contrôle continu doit intervenir au moins quinze jours avant la fin du semestre. Ce délai de quinze jours ne s'impose pas à un enseignement évalué uniquement grâce à un contrôle continu, ou aux travaux dirigés ou aux travaux pratiques.

Organisation des contrôles terminaux, le cas échéant : des épreuves terminales anticipées peuvent être organisées si l'enseignement s'achève avant la fin du semestre. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

Sessions d'examens

Deux sessions d'examens sont organisées, pour chaque semestre le cas échéant, durant l'année universitaire. La session de rattrapage concerne les étudiants défailants ou ajournés après la tenue du jury.

Elle intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats de la session principale.

Les modalités d'évaluation en session principale peuvent être prévues sous la forme d'un contrôle continu ; il peut alors constituer intégralement la session principale d'examens et contribuer à la session de rattrapage sous la forme d'un report de notes de TD et/ou de TP, que l'UE concernée ait été validée ou non.

Lorsque les notes obtenues à des matières en session principale dans une UE non validée sont supérieures ou égales à 10/20, à la suite d'un contrôle continu ou terminal, elles sont reportées pour la session de rattrapage, sans possibilité de renonciation. Les notes des épreuves des matières non validées ne sont pas reportées.

Le principe de la seconde chance est assuré par l'organisation de cette session de rattrapage. Les épreuves écrites terminales sont anonymes.

En cas de non validation d'un semestre, il est proposé un examen de rattrapage pour toute UE non acquise :

- Seuls les éléments pédagogiques (EP) dont la note est inférieure à 10/20 sont soumis au rattrapage.
- Dans le cadre des EP mêlant contrôle continu et contrôle terminal, une épreuve unique de rattrapage sera définie en session 2, sauf exceptions prévues et proposées par l'enseignant responsable. Si l'épreuve de rattrapage est unique, elle se doit d'être représentative de toutes les notions et épreuves de la session 1
- Aucun report de note n'est possible de la session 1 à la session 2.
- En conséquence, tous les contrôles prévus en session 2 pour un EP sont obligatoires.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée.

Absence aux épreuves, terminales ou continues

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire, sauf dans les cas d'aménagement d'études le précisant.

Un étudiant absent à une épreuve d'examen terminal est considéré comme défaillant à la session d'examen. Dans ce cas l'absence de note ne permet pas de calculer la moyenne du semestre.

En cas d'absence à une épreuve de contrôle continu, l'étudiant devra fournir au service de la scolarité et à l'enseignant, une justification écrite dans un délai maximal de 5 jours ouvrés, sauf cas de force majeure avérée.

Lorsque l'absence est considérée comme étant justifiée, une épreuve de substitution peut être organisée. L'enseignant responsable de l'examen en définit les modalités qui peuvent être différentes de celles de l'épreuve initiale. A défaut, l'épreuve est neutralisée.

En cas d'absence injustifiée à une épreuve de contrôle continu, la note de cette épreuve sera zéro.

Lorsque l'étudiant est absent à toutes les épreuves de contrôle continu d'un élément pédagogique, sans justification recevable, il est déclaré défaillant.

Pour les épreuves continues, sont considérées comme des justifications recevables :

- une convocation à un concours de recrutement de la fonction publique ; la convocation doit être déposée au moins trois jours avant les épreuves auprès du service de scolarité.
- Un empêchement subit et grave, indépendant de la volonté de l'étudiant, et attesté auprès du service de scolarité par un justificatif original dans un délai n'excédant pas sept jours ouvrés après les épreuves concernées. Un accident, une maladie obligeant à un arrêt, une hospitalisation, le décès d'un proche constituent des cas recevables dans cette circonstance.

Toute absence à l'épreuve de substitution ou à la session de rattrapage si la formation en propose une n'entraîne pas l'organisation d'une nouvelle épreuve et est donc traitée comme une absence injustifiée. L'étudiant est considéré comme absent injustifié; il se voit attribuer la note de 0/20 en cas d'épreuves de contrôle continu, il se voit déclaré défaillant en cas d'épreuve de contrôle terminal.

Aucune dispense totale ou partielle de contrôle continu ne peut être accordée à l'étudiant en régime spécifique d'études.

La présence aux épreuves de contrôle continu et de contrôle terminal est obligatoire. Les cas d'aménagement d'études n'octroient aucune dispense.

Régimes spécifiques d'études

Conservation des notes d'une année sur l'autre. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Étalement des études sur deux années universitaires. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Priorité de choix dans les groupes de TD. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Validation d'acquis antérieurs. Cet aménagement est applicable pour :

Tous les types de publics

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
								TP instrumentation / Bonnes pratiques de laboratoire CC 6 notes évaluant l'implication, l'expérimentation et le rendu d'un livret d'analyses expérimentales. Moyenne arithmétique.						TP instrumentation / Bonnes pratiques de laboratoire CT session 2 Épreuve sans documents				
PH03CM3B	Matière	Biophysique		3,5		CT	CM 24 TD 4,5	Biophysique CT Épreuve avec documents, résolution d'exercices en lien avec le cours						Biophysique CT session 2 Épreuve avec documents				
PH03CM3C	Matière	Sciences séparatives		2,5		CT	CM 19 TD 3	Sciences séparatives CT Épreuve avec formules, résolution d'exercices en lien avec le cours						Sciences séparatives CT session 2 Épreuve avec formules				
PH03CU4	UE	UE04 Sciences pharmacologiques	3	3		CT	CM 20 TD 4,5											
PH03CM4A	Matière	Pharmacologie moléculaire		3		CT	CM 20 TD 4,5	Pharmacologie moléculaire CC1 Épreuve sans documents						Pharmacologie moléculaire CT session 2 Épreuve sans documents				
								Pharmacologie moléculaire CT Épreuve sans documents										
								Pharmacologie moléculaire CC2 Travail personnel de type exercices de TD (analyse et interprétation de données expérimentales, réflexion autour des protocoles et outils pharmacologiques utilisés) ; sujet donné 15 jours avant la date de remise du travail										
PH03CU5	UE	UE05 Physiologie, partie I	4	4		CT												
PH03CM5A	Matière	Physiologie		4		CT	CM 24 TD 4,5 TP 6	Physiologie CT Questions en lien avec les cours magistraux et les TD Épreuve sans documents						Physiologie CT session 2 Épreuve sans documents				
								Physiologie CC										

Maquette d'enseignement							Évaluation											
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée
								Nombre de comptes rendus écrits de TP : 2. Moyenne arithmétique										
PH03CU6	UE	UE06 Formulation, fabrication, aspects biopharma des médicaments	5	5		CT												
							CM 30											
							TD 4,5											
PH03CM6A	Matière	Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TH/TD)		4		CT		FFABM (TH/TD) CT Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	4		FFABM (TH/TD) CT session 2 Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	4
								FFABM (TH/TD) CT / M1 AM Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	4,5		FFABM (TH/TD) / M1 AM / CT session 2 Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	4,5
							TP 24											
							FFABM TP 7 séances avec comptes-rendus et 1 séance de TP notée de 3h Note 1: Évaluation des 7 comptes-rendus de séance. Note 2: Évaluation des compétences de l'étudiant à réaliser certaines formulations sans protocole Note finale moyenne des 2 notes	CC	A	3h00	1		FFABM (TP) CT session 2 Épreuve sans documents	CT	EO	0h30	1	
PH03CM6B	Matière	Formulation, fabrication et aspects biopharmaceutiques des médicaments (partie TP)		1		CT		FFABM TP / M1 AM Évaluation de compte-rendu de séance (réalisé en séance) et évaluation du travail en séance (une note coefficient 0,5), évaluation des compétences de l'étudiant à réaliser certaines formulations sans protocole (une seconde note coefficient 0,5)	CC	PE		1,5		FFABM (TP) / M1 AM / CT session 2 Épreuve sans documents	CT	EO	0h30	1,5

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.
PH03DM3B	Matière	Biochimie métabolique		2,5		CT	CM 18										
							TD 6	Biochimie métabolique CT Questions en lien avec le cours et les TD, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,5		Biochimie métabolique CT session 2 Épreuve sans documents	CT	ET	1h00
PH03DM3C	Matière	Biotechnologie : les outils de diagnostic		1		CT	TD 1,5										
							TP 3										
							CI 7,5	Biotechno - les outils de diag CC1 Test des connaissances théoriques, épreuve sans documents	CC	ET	0h30	0,4		Biotechno - les outils de diag CT session 2 Épreuve avec documents	CT	EO	0h15
							Biotechno - les outils de diag CC2 Travail personnel encadré, rapport écrit (analyses des résultats)	CC	PE		0,6						
PH03DU4	UE	UE10 Physiologie partie II	3	3		CT											
PH03DM4A	Matière	Physiologie		3		CT	CM 20										
							TD 4,5										
							TP 6	Physiologie CT Questions en lien avec les cours magistraux et les TD, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,5		Physiologie CT session 2 Épreuve sans documents	CT	ET	1h00
							Physiologie CC Nombre de comptes rendus écrits de TP: 2. Moyenne arithmétique	2 CC	PE		0,5						
PH03DU5	UE	UE11 Agents infectieux	3	3		CT											
PH03DM5A	Matière	Aspects fondamentaux des agents infectieux		3		CT	CM 20										
							Aspects fondamentaux des agents infectieux CT Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	3		Aspects fondamentaux des agents infectieux CT session 2 Épreuve sans documents	CT	EO	0h30	3
PH03DU6	UE	UE12 Sciences physico-chimiques pharmaceutiques II	3	3		CT											
PH03DM6A	Matière	Analyses spectrales et électrochimiques (partie TH)		2,25		CT	CM 21										
							ASE (TH) CT Résolution d'exercices en lien avec le cours, épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,25		ASE (TH) CT session 2 Épreuve sans documents	CT	ET	1h00	2,25
PH03DM6B	Matière	Analyses spectrales et électrochimiques (partie ED-TP)		0,75		CT	TD 3										
							TP 8	ASE (TD-TP) CC Travail personnel avec rendu écrit, évaluation pratique expérimentale 2 séances de TD et 2 séances de TP par étudiant.	CC	A		0,75		ASE (TD-TP) CT session 2 Épreuve sans documents	CT	EO	0h20

Maquette d'enseignement							Évaluation										
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage				
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.
								Évaluations pendant les séances de TP. Note préparation des 2 séances de TP (test en ligne Moodle ou en début de séance, 16% de la note) Note de Compte rendus de TP (1 par séance) et évaluation de la manipulation (64% de la note) Note évaluation du cahier de laboratoire au cours de chaque TP (20% de la note)									
PH03DU7	UE	UE13 Santé publique	3	3		CT											
							CM 20 TD 8										
PH03DM7A	Matière	Contraception et grossesse			3	CT		Contraception et grossesse CT Épreuve sans documents	CT	ET	0h45	3	Contraception et grossesse CT session 2 Épreuve sans documents	CT	ET	0h45	3
PH03DU8	UE	UE14 Projet d'orientation professionnelle 1	1	1		CT											
							CM 2 TD 6										
PH03DM8A	Matière	Communication				CT		Communication CC Travail tutoré en séance analyse CV et LM Résultat NACQ = NACQ à l'ELP mais pas à l'UE ni au semestre (substitution proposée en cas d'absence justifiée)	CC	PE		0	Communication CT session 2 Travail personnel écrit : CV et portfolio Résultat NACQ = NACQ à l'ELP mais pas à l'UE ni au semestre (substitution proposée en cas d'absence justifiée)	CT	PE		0
PH03DM8B	Matière	Conférences métiers				CT		Conférences métiers CC Au cours du semestre, l'étudiant participera à plusieurs conférences liées aux métiers de la pharmacie afin de préciser son orientation professionnelle	CC	Q		0					
							TD 1,5										
PH03DM8C	Portfolio	Portfolio / Entretiens par enseignants référents				CT		Portfolio / entretiens CC Travail personnel encadré Résultat NACQ = NACQ à l'ELP mais pas à l'UE ni au semestre (entretien avec référent en cas d'absence justifiée)	CC	PE		0	Portfolio / entretiens CT session 2 Travail personnel encadré Résultat NACQ = NACQ à l'ELP mais pas à l'UE ni au semestre (entretien avec référent en cas d'absence justifiée)	CT	PE		0
LD52PM1E	Matière	Anglais - Talk to Your Pharmacist - Semestre pair				CCI	TD 20	Au cours du semestre : rédaction d'un essai explicatif, en individuel, sur table, à l'aide des notes prises par l'étudiant.e en	1 EsC	ET	1h20	0					

Maquette d'enseignement							Évaluation																	
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale						Seconde chance / rattrapage										
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.				
								<p>amont de l'épreuve (250 mots soit 1 page). Durée : 1h20. Avec feedback critérié indicatif. 250 mots (1 page)</p> <p>Au cours du semestre : interaction orale entre étudiants lors d'une simulation professionnelle tirée au sort (3 minutes par étudiant). Avec feedback critérié indicatif.</p> <p>Fin de semestre : rédaction d'un essai explicatif, en individuel, sur table, à l'aide des notes prises par l'étudiant en amont de l'épreuve (300 mots soit 1 page). Durée : 1h30. 300 mots (1 page)</p> <p>Fin de semestre : interaction orale entre étudiants lors d'une simulation professionnelle tirée au sort (3 minutes par étudiant).</p>																
PH03DU9	UE	UE15 Pré-orientation (1 élément au choix)	3	3		CT																		
		Choisir 1 élément(s)																						
							TP 20 CI 4																	
PH03DM9A	Matière	Synthèse organique			3	CT		<p>Synthèse organique CC1 Rapport de TP (but, principe, HSE, mode opératoire, observations, interprétation des résultats ...)</p> <p>Synthèse organique CC2 Reproduction d'un TP réalisé + note de participation/ implication</p>						<p>Synthèse organique CT session 2 Épreuve sans documents</p>										
PH03DM9B	Matière	Contrôle qualité des médicaments et des produits de santé			3	CT	TP 18	<p>CQMPS CC Rapport d'analyse d'une page pour chacune des 6 séances de TP. La note finale est la moyenne arithmétique des 6 notes de compte rendu</p>						<p>CQMPS CT session 2 Épreuve sans documents</p>										
PH03DM9C	Matière	Reconnaitances de plantes et de champignons			3	CT	TD 3 TP 18	<p>Reconnaissance des plantes et champignons CC1</p>						<p>Reconnaissance des plantes et champignons CT session 2</p>										

Maquette d'enseignement							Évaluation														
Code	Nat.	Libellé	ECTS	Coef.	Note élim.	Régime	Volume horaire	Évaluation initiale / principale					Seconde chance / rattrapage								
								Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	Rep.	Libellé	Modalité	Nat.	Durée	Coef.	Note élim.	
								4	Compte-rendus de TP et évaluation de l'herbier									Épreuve sans documents			
									Reconnaissance des plantes et champignons CC2	CC	ET	0h25	1,5								
									Reconnaissance d'une famille botanique et de 15 espèces, épreuve sans documents												
								TD 6													
								TP 12													
PH03DM9D	Matière	Biodiversité du règne animal			3		CT		Biodiversité du règne animal CC1	CC	ET		1,5				Biodiversité du règne animal CT1 session 2	CT	EO	0h20	1,5
									TP (écrit) - 4 séances - chaque séance se termine par un examen écrit moyenne arithmétique des 4 notes, épreuve sans documents								Épreuve sans documents				
									Biodiversité du règne animal CC2	CC	ET	0h20	1,5				Biodiversité du règne animal CT2 session 2	CT	ET	0h20	1,5
									Épreuve sans documents								Épreuve sans documents				
								TD 1,5													
								TP 19,5													
PH03DM9E	Matière	Caractérisation microscopique des plantes médicinales			3		CT		Caractérisation microscopique des plantes médicinales CC	CC	PT	0h30	3				Caractérisation microscopique des plantes médicinales CT session 2	CT	EO	1h00	3
									Mise en situation à chaque fin de séance : identification d'un échantillon inconnu. 5 séances notées respectivement sur 4, 3, 4, 4 et 5, soit une note finale sur 20								Oral (identification sur photos), épreuve avec documents				
									Épreuves avec documents												
								CM 6													
								TP 12													
PH03DM9F	Matière	Imagerie moléculaire et cellulaire			3		CT		Imagerie moléculaire et cellulaire CC	CC	PE		3				Imagerie moléculaire et cellulaire CT session 2	CT	EO	0h10	3
									1 note par rapport (2 séances). Moyenne arithmétique								Épreuve avec documents				
PH03DM9G	Tutorat	Tutorat					CT		Tutorat CC	CC	EO	0h10					Tutorat CT session 2	CT	EO	0h10	
									Validation par acquis								Validation par acquis				
									Présentation orale sur un sujet relatif à la pédagogie								Présentation orale sur un sujet relatif à la pédagogie				
PH03DM9H	Matière	Engagement étudiant					CT		Engagement étudiant CC	CC	A										
									L'étudiant fournit un justificatif de son engagement												
									Validation par acquis, résultat NACQ = NACQ à												

Légende

Titre des colonnes	
Éval?	Indique si l'ELP est évalué
Nat.	Nature
Mut.	ELP mutualisé
Coef.	Coefficient
Note élim.	Note éliminatoire
Rep.	Note reportée en deuxième session
Nature d'enseignement	
CM	CM (Cours magistral)
TD	TD (Travaux dirigés)
TP	TP (Travaux pratiques)
CI	CI (Cours intégré)
Nature d'ELP	
Matière	Matière
Portfolio	Portfolio
Stage	Stage
Tutorat	Tutorat
UE	UE
Régime	
CCI	ECl (Évaluation Continue Intégrale)
CT	CT (Contrôle Terminal, mêlé de contrôle continu)
Modalité de l'évaluation pour la session 1 des MCC	
CC	Épreuve de contrôle continu
CT	Épreuve terminale
EsC	Épreuve sans convocation
Modalité de l'évaluation pour la session 2 des MCC	
CT	Contrôle terminal
Nature de l'évaluation pour les MCC	
A	Autre
EO	Épreuve Orale
ET	Écrit sur table
PE	Production écrite
PT	Évaluation des pratiques techniques
Q	Quitus Présence
R	Rapport écrit sans soutenance